



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité du commerce et de l'investissement

Première session  
4-6 novembre 2009  
Bangkok

**RAPPORT DU COMITÉ DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT  
SUR SA PREMIÈRE SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	2
A. Au-delà de la crise : le commerce et l'investissement au service d'un développement inclusif et durable .....	2
B. Élaborer des politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement .....	2
C. Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international .....	3
D. Le renforcement du commerce et des investissements intrarégionaux .....	4
E. La facilitation du commerce et des investissements .....	5
F. Survie et développement des entreprises .....	5
G. Planification et suivi des programmes .....	6
II. TRAVAUX .....	7
A. Au-delà de la crise: le commerce et l'investissement au service d'un développement inclusif et durable .....	7
B. L'élaboration de politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement .....	7
C. Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international .....	8
D. Le renforcement du commerce et des investissements intrarégionaux .....	8
E. La facilitation du commerce et des investissements .....	8
F. Survie et développement des entreprises .....	9
G. Planification et suivi des programmes .....	9
III. ORGANISATION DES TRAVAUX .....	9
A. Ouverture, durée et organisation de la session .....	9
B. Participation .....	10
C. Élection du bureau .....	10
D. Ordre du jour .....	10
E. Questions diverses .....	11
F. Adoption du rapport .....	11
Annexe : Liste des documents .....	12

## I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. Le Comité a adopté les conclusions et recommandations ci-dessous qui seront soumises à la Commission pour examen et approbation.

### A. Au-delà de la crise : le commerce et l'investissement au service d'un développement inclusif et durable

2. Le Comité a estimé que le commerce et des marchés ouverts continueraient d'être un important moteur de croissance pour la région. Il a recommandé la création, aux niveaux national et régional, d'un milieu favorable au commerce et à l'investissement, et l'adoption par les gouvernements de politiques appropriées à cet effet.

3. Le Comité a recommandé le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour promouvoir un développement durable et renforcer la prévention des crises économiques futures. Il a recommandé à ce propos l'application efficace des mécanismes existants de coopération régionale.

4. Le Comité a souhaité que les pays en développement de l'Asie et du Pacifique jouent un rôle plus large et plus actif pour promouvoir le commerce et l'investissement aux niveaux mondial et régional.

5. Le Comité a recommandé que les pays en développement appliquent des stratégies orientées vers la diversification des sources de croissance, des marchés et des produits d'exportation en encourageant des liaisons en amont, en créant des activités porteuses de valeur ajoutée et en cherchant à développer des pôles industriels à cet effet.

6. Le Comité a reconnu l'importance du financement du commerce pour la promotion du commerce et des investissements ; il a recommandé que les institutions et les mécanismes financiers internationaux pertinents jouent un rôle plus actif pour prévenir les crises à l'avenir.

### B. Élaborer des politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement

7. Le Comité a recommandé le maintien d'un équilibre approprié entre les exportations et la demande intérieure comme sources de croissance, afin de réduire les risques et de favoriser la diversification économique. Pour renforcer la demande intérieure, les pays pourraient développer les investissements dans l'infrastructure et le secteur énergétique, offrir une protection sociale, développer la formation, encourager le tourisme et rechercher une croissance inclusive et durable.

8. Le Comité a estimé que les politiques commerciales devraient favoriser les pauvres et contribuer à un développement durable afin de produire un effet maximum de réduction de la pauvreté. Le développement des agro-industries méritait une attention particulière en raison du rôle important de ce secteur dans la promotion du commerce en faveur des pauvres et la réussite de la diversification économique.

9. Le Comité a recommandé que les pays développent leurs capacités d'offre pour tirer avantage du commerce en privilégiant les réformes juridiques, le respect des normes internationales et des droits de propriété intellectuelle, le renforcement de la valorisation des ressources humaines et la facilitation du commerce et des investissements. Il a estimé que l'investissement étranger direct (IED) pourrait jouer un grand rôle pour accroître les capacités d'offre. Le développement de zones de traitement des exportations et les incitations à l'exportation pourraient attirer les investissements de ce type.

10. Le Comité a souligné que le rôle prioritaire des pouvoirs publics à l'appui de la promotion du commerce et du développement socio-économique consistait à assurer la stabilité et la sécurité des systèmes économiques par des réglementations prudentielles. En outre, les gouvernements devraient prévoir des mesures de protection sociale dans leurs politiques commerciales, surtout en temps de crise. Le Comité a toutefois exprimé sa préoccupation à l'égard de toute politique qui aurait des effets protectionnistes ou discriminatoires.

11. Le Comité a recommandé que les politiques du commerce et des investissements soient orientées vers des secteurs spécifiques afin d'agir sur des problèmes spécifiques. Il importait en particulier d'accorder l'attention voulue à l'énergie, qui était un élément important des politiques du commerce et des investissements.

12. Le Comité a estimé qu'il fallait encourager la cohérence et la compatibilité entre les politiques du commerce et les autres politiques de développement aux niveaux national et régional. Il a appelé au renforcement des processus de coordination et de consultation pour harmoniser les politiques et les réglementations entre les institutions et les parties concernées aux niveaux national et régional. Il était important de renforcer les partenariats public-privé efficaces et les mécanismes de dialogue sectoriel public-privé.

13. Le Comité, convaincu que les politiques commerciales devaient se fonder sur des données factuelles, a exprimé son ferme appui pour le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT).

### **C. Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international**

14. Le Comité a souligné le rôle et la primauté d'un système commercial multilatéral équitable, ouvert, non discriminatoire, transparent et prévisible pour régir le commerce international ; il a recommandé le renforcement de ce système. Il s'est déclaré préoccupé par le protectionnisme, qui risquait de porter atteinte au système et de retarder le redressement après la crise. Le Comité a invité le secrétariat à faire des études de cas sur les bonnes pratiques des pays et des secteurs qui réagissaient efficacement à la crise.

15. Le Comité a appelé à la conclusion prochaine du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. Les résultats souhaitables comprendraient notamment une forte réduction des subventions agricoles qui faussent les échanges commerciaux et tiendrait dûment compte des préoccupations des pays en développement, notamment par des dispositions précises, efficaces et opérationnelles pour un traitement spécial et différencié.

16. Le Comité a constaté avec préoccupation que les pays les moins avancés restaient toujours marginalisés dans le système commercial multilatéral. Il a proposé l'application rapide de l'accès en franchise et hors quota pour les produits d'exportation des pays les moins avancés.

17. Le Comité a recommandé la poursuite et le renforcement des activités d'assistance technique du secrétariat visant à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, à participer efficacement au système commercial multilatéral en étroite collaboration avec leurs partenaires aux niveaux mondial et régional, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il a exprimé son ferme appui au programme OMC/CESAP d'assistance technique.

18. Le Comité a relevé que la région de la CESAP était celle au monde qui comptait le plus grand nombre de pays non encore membres de l'OMC; il a prié le secrétariat de renforcer son assistance technique à ces pays afin d'accélérer leur accession à cette organisation.

19. Le Comité a également prié le secrétariat d'aider les pays en développement de la région déjà membres de l'OMC à exécuter leurs engagements et à analyser en profondeur les difficultés qu'ils rencontraient à cet égard.

20. Le Comité a souligné le rôle de l'aide au commerce adaptée aux besoins individuels des pays en développement pour renforcer les capacités d'offre de ces pays et les aider à tirer parti des acquis en matière d'accès aux marchés. Il a souhaité que la CESAP soit fortement active dans la coordination et la prestation de l'aide au commerce au niveau régional.

#### **D. Le renforcement du commerce et des investissements intrarégionaux**

21. Le Comité a recommandé une intensification du commerce intrarégional Sud-Sud qui était un important moyen pour les pays en développement de diversifier leurs marchés d'exportation. Il a aussi appelé à une réduction des obstacles encore relativement élevés auxquels se heurtaient ce commerce.

22. Le Comité a estimé que des accords commerciaux régionaux correctement conçus pouvaient contribuer à un approfondissement de l'intégration économique régionale et devenir des rouages du système commercial multilatéral. Ces accords pourraient aussi aider les pays sans littoral à mieux s'intégrer dans le système commercial régional. À ce propos, le Comité a apporté son plein appui à la mise à jour permanente par la CESAP de sa base de données sur les accords commerciaux et d'investissement dans la région de l'Asie-Pacifique (APTIAD), qui suivait le fonctionnement de ces instruments.

23. Le Comité a appelé le secrétariat à poursuivre et renforcer ses efforts tendant à améliorer la connectivité au bénéfice du commerce intrarégional. Il l'a notamment invité à continuer ses activités de mise au point de cadres communs pour la consolidation et la rationalisation des accords commerciaux régionaux, y compris l'harmonisation des règles d'origine.

24. Le Comité a remercié le secrétariat pour ses activités d'appui au renforcement et à l'élargissement de l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) en vue d'en faire un moteur de l'intégration régionale. Il a pris note de la conclusion imminente du quatrième cycle de négociations tarifaires et de l'élargissement de l'APTA à de nouveaux domaines d'engagement.

25. Le Comité a pris note de l'intérêt de la Mongolie pour l'APTA et des efforts de ce pays en vue d'y devenir partie. Il a noté aussi que le Népal avait l'intention de devenir prochainement partie à l'APTA. Il a demandé au secrétariat d'inviter les autres pays en développement de la région qui ne participaient pas encore à l'APTA à assister à la troisième session du Conseil ministériel qui devait se tenir à Séoul le 15 décembre 2009, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Corée, afin que ces pays puissent se familiariser avec les travaux de l'APTA.

26. Le Comité a noté que le mécanisme de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) pour répondre à la crise financière dans la région à travers l'Initiative de Chiang Mai pourrait être un bon exemple de coopération financière dans la région Asie-Pacifique. Le Comité était favorable à la coopération entre la CESAP et l'ASEAN pour renforcer la connectivité.

27. Le Comité a demandé au secrétariat d'établir des synergies et une étroite coopération en matière de commerce et d'investissement entre la CESAP et les autres mécanismes d'intégration régionale comme la Communauté économique eurasienne, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l' Association sud-asiatique de coopération régionale et l'ASEAN.

### **E. La facilitation du commerce et des investissements**

28. Le Comité a estimé que la facilitation du commerce et des investissements était indispensable pour soutenir une croissance équilibrée et promouvoir le commerce intrarégional. Il a relevé que les avantages des mesures de facilitation du commerce et des investissements l'emportaient largement sur le coût de leur mise en œuvre. Il a recommandé d'adopter une approche intégrée combinant les mesures de facilitation du commerce à la frontière et à l'intérieur des pays.

29. Le Comité a constaté aussi que le commerce et les investissements sont fortement liés, notant la contribution de l'investissement étranger direct au développement du commerce; il a recommandé un renforcement de l'environnement favorable à ce mode d'investissement.

30. Le Comité, reconnaissant que la facilitation du commerce relevait de la responsabilité de nombreux services publics différents, a recommandé un resserrement de la coordination et de la collaboration entre ces services.

31. Relevant l'importance de la coopération régionale en matière de facilitation du commerce, il a estimé que les mesures de facilitation du commerce et les modalités de gestion intégrée aux frontières appliquées dans la sous-région Bassin du Mékong méritaient d'être étudiées pour en tirer des enseignements.

32. Le Comité a appelé les pays membres du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) à participer plus activement aux activités du Groupe de travail sur le commerce du projet SPECA.

33. Le Comité, notant que la crise financière en cours avait mis en évidence l'importance de mécanismes efficaces de financement du commerce pour amortir l'impact de la crise sur les exportateurs, a recommandé que ces mécanismes soient renforcés, à l'intention notamment des petites et moyennes entreprises (PME).

34. Le Comité s'est félicité des activités du secrétariat en matière de renforcement des capacités de facilitation du commerce, notamment pour la mise en place des services de guichets uniques. Il a pris note de la collaboration existant entre le secrétariat et d'autres organisations internationales et régionales et a recommandé son renforcement.

35. Le Comité a pris note de l'existence du réseau ONU d'experts en commerce sans papier; il a appelé les États membres à participer activement aux travaux de ce mécanisme régional.

### **F. Survie et développement des entreprises**

36. Le Comité a félicité le secrétariat pour les activités d'assistance technique portant sur le développement du secteur privé dans la sous-région Bassin du Mékong. Il a recommandé de poursuivre les actions de renforcement des capacités à l'intention des PME de cette sous-région, d'Asie du Sud et des autres sous-régions, afin d'accroître la compétitivité des PME sur les marchés régionaux et mondiaux.

37. Le Comité a appelé le secrétariat à poursuivre son action de promotion de l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeur régionales. Il a recommandé que le secrétariat centre son action de renforcement des capacités des PME sur le développement des ressources humaines, le transfert des technologies et le renforcement des capacités d'innovation, de manière à favoriser une participation effective des PME aux chaînes de valeur régionales.

38. Le Comité a notamment demandé au secrétariat de renforcer ses activités d'analyse du développement des entreprises et des chaînes de valeur régionales en déterminant la position des PME dans ces chaînes de valeur, en compilant les meilleures pratiques suivies dans la région en matière de compétitivité des entreprises et en fournissant des outils et des applications efficaces pour le développement des PME.

39. Le Comité a estimé que les entreprises pouvaient contribuer considérablement au développement inclusif et durable en adhérant aux principes de la responsabilité sociale des entreprises. Il a noté que différentes parties prenantes pouvaient jouer un rôle important dans la promotion et l'application de ces principes.

40. Le Comité a pris note de la proposition du représentant de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises d'envisager l'établissement d'un programme conjoint entre son organisation et la CESAP.

41. Le Comité a pris note de la demande de l'Indonésie qui souhaitait obtenir l'appui du secrétariat pour adresser aux pays membres de la CESAP une invitation à assister à la réunion ministérielle Asie-Pacifique sur le partenariat public-privé qui se tiendrait en Indonésie en 2010.

## **G. Planification et suivi des programmes**

### **1. Examen de l'application du programme de travail pour la période 2008-2009 et des traits marquants du programme de travail proposé pour la période 2010-2011**

42. Le Comité a recommandé que le secrétariat continue de traiter le sujet des investissements dans ses activités futures.

43. Il a estimé que, dans le contexte des activités relatives au commerce et à l'investissement en matière d'énergie et de changements climatiques, il était important de veiller à ce que les travaux dans ce domaine correspondent bien au mandat de la CESAP.

44. Le Comité a exprimé son soutien au Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP). Il a notamment remercié la Chine pour l'appui qu'elle apportait à cet organisme. Il a recommandé que les activités du Centre en matière de promotion de la coopération pour le développement agricole dans la sous-région Bassin du Tumen au titre de son programme de travail pour 2010-2011 soient coordonnées avec les activités prévues dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Tumen.

45. Le Comité a recommandé qu'autant que possible, les futures sessions du Forum Asie-Pacifique des entreprises se tiennent parallèlement aux sessions de la Commission.

### **2. Examen du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013**

46. Le Comité a donné son appui au projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 tel que présenté par le secrétariat.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> E/ESCAP/CTI/7.

## II. TRAVAUX

### A. Au-delà de la crise: le commerce et l'investissement au service d'un développement inclusif et durable

47. Le Comité a débattu du thème « Au-delà de la crise : le commerce et l'investissement au service d'un développement inclusif et durable » dans le cadre d'une table ronde.

48. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait fonction de modérateur.

49. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP a fait un exposé sur "Le commerce et l'investissement dans la région: tendances récentes et évaluation de l'impact de la crise".

50. Le représentant de la Mongolie a fait un exposé liminaire, de même que M. Kiat Sittheeamorn, Président, Bureau du Représentant de la Thaïlande pour les relations commerciales internationales et M. Kishore Mahbubani, Doyen de l'École Lee Kuan Yew d'administration publique de l'Université nationale de Singapour.

51. M. Biswajit Dhar, Directeur général du Système de recherche et d'information pour les pays en voie de développement de New Delhi (Inde), a présenté un rapport sur les résultats de la Conférence Asie-Pacifique des économistes du commerce sur le thème « La croissance tirée par le commerce en période de crise », tenue à Bangkok les 2 et 3 novembre 2009 dans le cadre de la première Semaine du commerce et de l'investissement de l'Asie et du Pacifique. La Conférence marquait le cinquième anniversaire d'ARTNeT. Le Comité a pris note du rapport (E/ESCAP/CTI/INF/7).

52. Un représentant du Japon a présenté un rapport sur les résultats de la Conférence régionale OCDE-CESAP sur la responsabilité des entreprises, ayant eu pour thème « Pourquoi la conduite responsable des entreprises est importante », tenue les 2 et 3 novembre 2009 à Bangkok dans le cadre de la première Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a pris note du rapport (E/ESCAP/CTI/INF/8).

53. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Chine, Fédération de Russie, République démocratique populaire lao et Sri Lanka.

### B. L'élaboration de politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement

54. Le Comité était saisi du document intitulé « L'élaboration de politiques cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement » (E/ESCAP/CTI/1).

55. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP a présenté le document. Le représentant du Cambodge a prononcé un discours liminaire.

56. Le Comité a débattu des questions suivantes : a) L'impact de la crise sur le commerce et les courants d'investissements; b) les liens entre le commerce et le développement; c) l'examen du rôle des pouvoirs publics en matière de commerce et de développement; d) l'élaboration et l'application de politiques du commerce inclusives et durables; e) la promotion de la cohérence, de la compatibilité et de la coordination.

57. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation : Afghanistan, Fédération de Russie, Inde, Japon et Sri Lanka.

### **C. Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international**

58. Le Comité était saisi du document intitulé « Le rôle et la primauté du système commercial multilatéral dans la gestion du commerce international » (E/ESCAP/CTI/2).

59. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP a présenté le document. Le représentant du Népal a prononcé un discours liminaire.

60. Le Comité a débattu des questions suivantes : a) le rôle et l'importance du système commercial multilatéral; b) les négociations de Doha: état des lieux; c) le système commercial multilatéral et le développement; d) le rôle de la CESAP dans ces domaines.

61. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon et Philippines.

### **D. Le renforcement du commerce et des investissements intrarégionaux**

62. Le Comité était saisi du document intitulé « Le renforcement du commerce et des investissements intrarégionaux » (E/ESCAP/CTI/3).

63. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP a présenté le document. Le représentant de la République démocratique populaire lao a prononcé un discours liminaire.

64. Le Comité a débattu des questions suivantes : a) promouvoir le commerce et les investissements Sud-Sud dans la région; b) les accords commerciaux régionaux en Asie et dans le Pacifique; c) sortir du « bol de nouilles »; d) l'Accord commercial Asie-Pacifique; e) au-delà des accords commerciaux régionaux; f) le rôle de la CESAP dans ces domaines.

65. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Afghanistan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Japon et République de Corée.

### **E. La facilitation du commerce et des investissements**

66. Le Comité était saisi du document intitulé « La facilitation du commerce et des investissements » (E/ESCAP/CTI/4).

**预览已结束，完整报告链接和二维码如下：**

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_6261](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_6261)

